Suite de la séance du mardi 28 février

DISCOURS DU GARDE DES SCEAUX

M. LEBRET, garde des sceaux. (Mouvement d'attention).

— C'est de la justice et du patriotisme du Sénat que nous attendons le vote de cette loi. Cette loi est une loi de édure et de compétence qui ne touche en rien au fond

M. CAZOT. - L'auriez-vous faite sans les circonstan-

M. Lesner, paraissant ne pas entendre. — Elle décide qu'après la fin de l'enquête, ce sera devant les chambres réunes que sera portée la question de revision. C'est dans un délat public et contradictoire que la chose sera discute ce tjuges. A ce point de vue le gouvernement a pris, diss à present, toutes les mesures pour que le débat ait toute l'ampleur désirable. Toutes les pieces de l'enquête seront versées à la Cour de cassation. (Très bien au centre.) Hier on a laissé croire que le jugement devait avoir hien à huis clos; le débat — je n'aurai même pas besoin de le dire, puisque c'est la loi sera public et contradictoire.

adictoire.

Dans ces conditions, le jugement présentera loutes les tranties qu'on peut exiger d'une honne justice. Tous s'intrêts seront représentés et défeudus. (Très bien, les bien, le

es bien.) C'est avec beaucoup d'attention que le Sénat a jusqu'ici outé le garde des sceaux.

C'est aveo beaucoup d'attention que le Sénat a jusqu'ici écouté le garde des sceaux.

M. Lesner. — On nous reproche de faire une loi de circonstance; on nous demande à quelles suggestions nous avons obét à accune suggestion, mais à des sentiments de vérité et de justice. Nous n'avons jamais vouln défendre une thèse, nous avons toujours vouln défendre une thèse, nous avons toujours vouln défendre l'œuvre de la justice. Nous n'avons pas hésité à communiquer à la chambre eriminelle tout le dessier secret.

Au milieu des transformations de cette affaire, nous nous sommes demandé si l'arrêt mettrait fin à l'agitation actuelle. Depuis bientôt deux ans le trouble, l'agitation, la haine régnent dans ce pays: l'arrêt termineratil l'affaire? (Violentes interruptions à l'extrême gauche). Plusseurs membres interpellent M. Lebret. M. Aucoin lui crie : C'est vetre profession de foi que vous nous servez.

NOUVEL INCIDENT

MOUVEL INCIDENT

M. Lebber. — Un fait nouveau s'est produit : C'est Pavis donné par le premier président et les deux doyens de la Lour de cassation.

M. Mullis-Lacenon. — Il a été dicté par Quesnay de Beaurepaire. (Bruit).

M. Lebber. — Il a été remis au gouvernement.

M. Josenn Padue. — Sur sa demande.

M. Lebber. — Non, spontanément de la part des magistrats. (Bruit à l'extreme gauche, mouvement prolougé.) Cet avis, jo l'ai accepté. (Exclamations ironiques à l'extrême gauche.)

Le garde des Sceaux rappelle les termes de l'avis et dit que dans la pensée du gouvernement, la foi proposée est une foi d'apaisement.

A partir de ce moment, le Sénat prète moins d'attention au discours de M. Lebret; des conversations partifion au discours de M. Lebret; des conversations parti-

A partir de ce moment, le Sénat prète moins d'attention au discours de M. Lebret; des conversations particulières s'étèvent à l'extrême gauche, si bien que le président doit intervenir à plusieurs reprises.

M. Lebret répond aux critiques juridiques qui ont été faites par MM. Bérenger et Monis.

On a parfé, dit-il, des moyens que le gouvernement aurait pne employer sans déposer le projet et en a signaté parmi ces moyens celui qui consistait à saisir la cour de cassation de la totalité de l'affaire. On a dit que dans la décision du conseil de gaerre, certaines irrégularités auraient été commises et que, dans ce cas, en vertu de la loi, la cour de cassation pouvait être saisie cumulativement.

ment.

Je ne crois pas que cette manière de procéder puisse être suivie. Il y a eu un moment qu'on pouvait choisir entre les deux voies qui étaient ouvertes, entre la demande en annulation et la demande en revision; mais du moment que le choix a été fait, qu'on a accepté la demande en revision, il est trop tard pour revenir en arrière, (Mouvenent). Il faut même que les irrégularités ressortent de l'examen du dossier lui-même pour que la demande en annulation puisse être introduite. (Nouveau mouvement).

mouvement).

M. Bérenger ajoutait, il est vrai, qu'à l'heure actuelle.
la Cour de cassation a peut-être les éléments qui lui
permettraient de prononcer l'annulation. Je ne puis le
suivre sur ce terrain, car il en résulterait deux affaires suivre sur ce terrain, car il en résulterait deux affaires distinctes. Et dans quol ordre le tribunal les résoudcait? S'il commençait par l'annulation, il laisserait de côté la révision et on divait que nous voulous l'étouffement. Nous sommes convaincns, au contraire, que notre projet ramèmera l'apaisement et que tous les bons citoyens accepteront comme nous l'arcrêt de la cour de casation. Lo calme d'esprit sera ainsi rétabli dans le pays. (Applandissements au centre et sur quelques bancs à gauche). Aussiôt quelques cris s'élèvent : Le président du Conseil ?

Conseil ?
M. MORELLET. — M. le président du Conseil n'a rien à

M. Charles Durvy.— Je parlerai tout-à-l'heure. M. Morellet monte à la tribune.

Un hors-d'œuvre

M. Monellet. — Je ne comprendrais pas, dit-il, que, dans un pareil débat, le président du Conseil ne parlât pas et ne peit pas toutes les responsabilités.

M. Chanles Durvy. — Ne craignez rien, je saurai les

M. Charles Duryy. — Ne craignez rien, jo said prendre. (Rires.)

M. Mobeller réédite, au milieu de l'inattention générale, les arguments juridiques de MM. Bérenger et Monis, et dit que le gouvernement a célé, à ce qu'il croit être l'opinion publique. Regardez vos circonscriptions électorales, a dit M. Lebret à la Chambre, et l'orateur se demande comment on peut constater l'opinion publique.

Quel est le plébiseite, quel est le referendum qui vous a donné l'expression générale de cette opinion i Est-ce la presse révisionniste, l'Intransigeant, la Libre Parole i Bruit.)

(Bruit.)
M. DE LAMARZELLE. — C'est sans donte vos journaux,
l'Aurore et le Fin de Siècle. (Rires.)
M. Ouveurn. — L'opinion publique est dans le sentiment du pays et celle-là, nons la connaissons.
M. Morellet termine en demandent, au Sénat, de faire, comme à l'époque boulangisle, et de ne pas se soucier des clameurs de la rue.

Discours du Président du Conseil

M. CHARLES DUPLY (silence solemel). — Je tiens à remplir mon devor à la tribune; je ne cherche pas la popularité; la considération me suffit et je l'ai pruvée. (Approbation sur un grand nombre de bancs).

Je me serais ému des attaques dirigées contre le projet du gouvernement, si je n'en avais vu la faiblesse. Je sais

FEUILLETON DU 2 MARS 1899. - Nº 23

ce que nous flevons au droit et à la justice, qui sont le patrimoine de notre pays. Je sais que, moine après nos ce que nous devons an droit et à la justice, qui sont les patrimoine de notre pays. le sais quie, même après nos natheurs, les déshérités du monde entier tournent encore leurs regards vers la France, et notre projet ne justifie pas, à cet égard, les angoisses qu'on a exprincées; il a simplement pour but de remédier à un mal, sans violer aucun principe. (Applaudissements à droite et au centre).

Je ne crois pas, pour avoir déposé ce projet, avoir mérité l'ironie de M. Bérenger, ni celle de Montesquieu, ni la censure de Tacite. (Bires et applaudissements.)

Quelle est donc cette loi ? Elle à été vôtée à la Chambre par une majorité républicaine (protestations à l'extence garethe) et cette constatation suffit pour répondre à cette accusation que nous peuvions avoir, je ne sais quelle idée de coup d'Etat. (Mouvement).

VIOLENT INCIDENT

M. Depuy. — On nous a reproché d'obéir aux injonctions de certaines ligues; je denande, à mon tour, si les adversaires de la loi ne cédent pas à certaines suggestions d'autres groupements. (Applaudissements au centre et à droite. Protestations à l'extrême gauche.)
M. MANNE LEGOMES. — Alors, nous sommes payés par le Syndicat.

MANME DECOTE: — Artis, nous sommes pays par le Syndicat.

M. Charles Drevy (au milicu du bruit). — Ce n'est pas cela que j'ai voulu dire, vous le savez bien.

Toute l'extrême gauche fait chorus avec M. Maxime Lecomte, qui continue à s'agiter. On entend les cris: Expliquez-vous!

M. Monis est particulièrement violent.

M. Charles Dupuy pâle, mais dans une attitude énergiple, se croise les bras et, adossé à la tribune, attend le

silence.

Le président fait des efforts désespérés pour le ré-lablir. M. Dupuy regarde M. Monis en face, qui continue à

protester.

M. Charles Durvy (avec force). — Vous ne n'empê-cherez pas de dire que la Ligue à laquelle je fais atlusion, a elle aussi troublè le pays et semble avoir provoqué certains groupements ici même. (Bravos et salves d'ap-plaudissements à droite et au centre. Violentes protesta-tions à l'extrême gauche qui est absolument affolée par l'énergie du président du conseil).

tions à l'extrême gauche qui est absolument affolée par l'énergie du président du conseil).

M. Chambes Depuy avec crânerie : It est une ligue surtout qui a fait, je le déclare, un grand mal au pays, tant par les alliances extraordinaires qu'elle a provoquées que par les intrigues extraordinaires qu'elle a convertes. (Bravo et tonnerre d'applaudissements à droite et au centre et sur de nombreux bancs à gauche).

L'émotion est énorme. On crie à l'extrême gauche : A l'ordre! A l'ordre! Ou se tourne vers M. Trarieux qui, pale, se lève et veut parler; mais, à chaume de ses paroles, des huées s'élèvent. Ce spectacle dure quelques minutes. Au centre et à droite on continue à applaudir. Finalement, M. Trarieux, ne pouvant se faire entendre, s'assied, la mme défaite.

M. LEVDET. — Voità l'apaisement.

M. CHAMDES DEPLY. — An surplus, ces ligues, quelles qu'elles soient, connaissent mon sentiment par des actes qui ne sont pas les derniers. (Monvement.)

A comment on interrompt à l'extrême gauche.

M. CHAMDES DEPLY. — d'extrême gauche.

M. CHAMDES DEPLY, d'un air très décide. — Je crois avoir entendu une interruption discourtoise; si je l'avais bien entendue, je me chargerais de la relever. (Monvement et vive approbation.)

Côtte vigueur calme les interrupteurs et l'orateur peut continuer.

M. CHAMDES DEPLY. — On s'est demandé si l'armée

Continuer.

M. Cuarles Dupuy. — On s'est demandé si l'armée n'était pas pour quelque chose dans la détermination du gouvernement : écartons résolument l'armée de ce débat. (Très bien au centre et à droite.)

Je répète après M. le ministre de la guerre que l'armée est fidèle à son devoir et donne toutes les garanties à la République, à la Patrie. (Applandissements prolongés.)

Le président du Conseil se défend de faire une loi de

On en est venu à nous prêter des intentions machia

On en est venu à nous prêter des intentions machiavéliques; on a dit que nous ne voulons pas de publicité
des débats, M. le garde des sceaux vous a rassuré sur ce
point. On nous a reproché également de faire imprimer
anne enquéte tronquée.

Voix à gauche : Pas ici.

M. Charles Deply. — On l'a dit hier. Nous voulons
que l'affaire soit jugée par la hante juridiction. Nous
voulons une profusion de lumière sur cette affaire obscurre. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

On a ajouté que nous voulons faire échouer la revision parce que notre projet aurait pour lui tous les adversaires de la revision et qu'il a contre lui ses partisans;
je réclane, moi, pour une autre calégorie qui compte
beaucoup de citoyens, qui demandent qu'on se prononce
dans un sens ou dans l'autre, mais qu'on se prononce.
(Applaudissements sur les mêmes bancs.)

(Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Le connais même des revisionnistes très endurcis qui
nont déclaré qu'ils voleraient mon projet, parce qu'ils
estiment qu'il pouvait seuf terminer cette mafficureus
affaire. (Bruil).

mont dectare qu'ils voleraient mon projet, parce qu'ils estiment qu'il pouvait seut terminer cette matheureuse affaire. (Bruit).

Its ne sont pas nombreux j'en conviens. (Sourires.) Si l'on pose la question sur ce terrain: revisionnistes ou antirevisionnistes, prenez garde à ceci, c'est que vous avez dans le Parleinent, dans la Chambre hier, dans le Sénat tout à l'heure une majorité contre la revision. (Bruit à l'extrême gauche.)

On a dit encore que nous changions tes juges pour changer le jugement. L'auteur de ce reproche sait-il quel devat être ce jugement. Attendait-on de la chambre criminelle un certain arrêl? (Sensation et applaudissements répétés sur un grand nombre de banes, à gauche, au centre et à droite.)

Jo respecte trop la magistrature pour admettre telle supposition, et puis, préjugez-vons aussi l'arrêt de la Cour de cassation toute entière? Pour moi je n'aipas cette prétention, ce que je demande c'est qu'un arrêt intervienne, devant lequel tout le monde s'inclinera, sin on les révoltés et les fons. (Longs applaudissements et acclamations sur les mêmes banes.)

En vérité si nous étions inspirés par l'idée de faire obstacle à la révision, que signifierant notre conduite? Depuis que nous sommes au ministère, est-ce que nous n'avons pas tonjours été l'auxiliaire de la justice?

Est-ce que nous lui avons refusé le dossier secret, comme nous l'aurions pu faire, en nous inspirant du vote de la Chambre ? Nous ne l'avons pas fait, parce que nous avons toujours vouln la lumière et la justice. (Nouveaux applaudissements.)

La question de confiance

M. Chanles Dury. — Je demande au Sénat de voter la loi, de la voter sans amendement. Songez à ce qui se passerait demain, si la loi était rejetée; songez aux dif-ficultés du gouvernement de demain, car le ministère actuel de pourrait accepter la responsabilité ni d'un rejet ni d'un retard. Une double salve d'applandissements à droite, an cen-

tre et sur divers bancs à gauche, accueillent cette péro-

Discours de M. Waldeck-Rousseau

M. WALDECK-ROUSSEAU. - Je vondrais en motivant

M. WALDERS-ROUSSEAU.—Je voludras en mouvant à mon four mon vote, essager de répondre en mêrre temps à M. le président du Consoil; qu'il me permette de lui dire que je u'appartions à ancoune ligne et que je suis absolument étranger à cette affaire.

Je réserve mon opinion, mais il est une chose que je ne réserve post : ce sont les droits de la justice et les intérêts du gouvernement républicain. (Très bien à gauche.)

térêts du gouvernement républicain. (Tres bien n gau-che.)

M. Dupuy a posé la question de confiance et j'espère qu'il ne voudra se contenter que d'une majorité exclusi-vement républicaine. (Applaudissements à l'extrême gau-che et sur quelques bancs au centre).

Qu'adviendrait-il en effet si dans des questions d'ordre supérieur comme celle-ci, on pouvait placer le Sénat dans cette alternative: de refinser sa confiance au Gou-vernement ou de l'affaiblir?

Je recommais que certaines inquiétudes de la veille ont disparu et j'ai le plaisir de constater que l'action de la police est efficace quand elle est suffisante. (Bires bruyants et applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs au centre).

ancs au centre).

M. Waldeck-Rousseau entre ensuite dans la discussion

M. Waldeck-Rousseau entre ensuite dans la discussiou juridique. Il parle au milien d'un silence religieux, ai-guisant ses épigrammes, multipliant des fius de plurases à l'emporte-pièce aux applandissements de l'extrême gauche et sur quelques banes du centre.

M. Waldeck-Rousseau, au président du Conseil. — Vous avez déposé votre projet pour éviter la bataille.

M. Charles Depuy. — Je n'ai pas fui la bataille, je ne la fuis pas.

M. Waldeck-Rousseau, — Le projet semble être une concession à certaines résistances. (Vits ambaulisses

concession à certaines résistances. Vits applautissements à l'extrême gauche). Je vous dis, M. Dopuy, nog, out n'est pas fini, mais tout commence. (Applaudissements à l'extrême gauche). Il est entendu n'est-ce pas que les Chambres réunies datueront contradictoirement sans entrave artificielle, nais je voudrais que ce fût formellement inscrit dans a loi.

a lot.
M. Chardes Depey. — Je l'ai déclaré.
M. Walders-Rousseau. — Cela ne suffit pus; vous raignez de retourner devant la Chambre, mais vous y serez forcé; car il faut rétablir dans la loi le mot

interrogatoire ». M. Le Gande des sceaux. — L'interrogatoire est com-ris dans les moyens propres à la découverie de la deité.

pris dans les moyens propres à la découverte de la vérité.

A ce moment les ministres consultent à lour place le texte du projet et semblent un instant ennuyés.

M. Waldeck-Rouseau continue et dit que cette loi d'exception est une loi de faiblesse, une de ces lois qui déligurent la justice et ne font de celle-ci qu'un simulacre, (Applandissements à l'extrème ganche). Il est inexact d'ailleurs qu'un plus grand nombre de juges soit une garantie pour l'accusé, (Murmines).

Des coix à droite et au centre : Pourquoi, pourquoi ?

L'oraleur critique ensuite l'avis de M. Mazeau et s'écrie : Jo crois réver mais voilà freute ans que j'entends dire que la justice est l'arrêt éternel contre tous les égarements de l'opinion. (Tomerre d'applandissements à l'extrème gauche et sur quelques hancs au centre.)

Je remercie M. le président d'avoir donné à cette loi son vrai nom. Il a été plus sincère et plus brutal qu'a la Chambre, Il a déclare qu'il fallait arracher un procès à des juges qui en sont saisis parce qu'ils n'ont plus la partialité suffisante. (Très bien.)

M. Monis a montré que le prejet n'était pas justifié par des motifs de suspicion légitime et que les hommes poitiques ne pourraient pas trancher cette quostion, et qui a soulevà cette question?

L'opinion publique, nous dit-on. Le jour où l'opinion publique jugera les juges, il n'y aura plus de justice. Applandissements sur un grand nombre de banes). Le

L'opinion publique, nous dit-on. Le jour où l'opinion publique, juges, il n'y aura plus de justice. (Applaudissements sur un grand nombre de banes). Le seul juge qui en cette affaire présente des garanties, c'est celui que la loi a donné et non celui que lui impose le Parlement. (Applaudissements sur les mêmes banes). Eh bien l'M. le président du Conseil, jamais des juges que vous aurez choisis n'offriront à l'accusé les mêmes garanties. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. JULES FARRE. — Ce sont des juges de circonstance.

lance,

M. Waldege-Rocsseau. — Le projet du gonvernement nous a pris bien à l'improviste car dans une proposition dont j'étais l'auteur et que beaucoup ont critiquée,
nous avons rencontrés profonde résistance; ette proposition ne visait à dessaisir aucune juridiction : je dirai

tion ne visait à dessaisir atteune juridiction ; je urrat comment il a pris naissance.

Je ne reviendrai pas sur les enquêtes disciplinaires, comme l'a dit M. Bérenger: on les magistrats étaient coupables et il fallait les frapper on ils étaient indemnes et alors on devait les maintenir sur leurs sièges. Dans tous les cas cette enquête devait rester dans le domaine inviolable de la justice.

M. Waldeck-Rousseau se demande ce que va devenir la magistrature.

M. Waldeck-Houssean se demande de que va devenri la magistrature.

— C'est un magistrat, dit-il, qui vient déclarer que les magistrats sont impuissants à supporter les injures et que l'arrêt ne désarmerait pas l'opinion la justice n'est-elle pas le dernier refuge contre l'opinion publi-

et que l'arrêt ne désarmerait pas l'opinion : la justice n'est-elle pas le dernier refuge contre l'opinion publique?

L'orateur en profite pour admirer le « stoïcisme » de la chambre criminelle en présence des attaques.

M. Walders-Rousseau, — On dit que c'est une loi d'apaisement; mais, depnis qu'elle a été votiée par la Chambre, avez-vous oublié les injures et les outrages qu'on n'a cessé de verser sur la Chambre criminelle?

Nous avons vu une sorte d'insurrection contre le Parlement; nous avons vu des factions descendre dans la rue avant d'entrer dans les casernes. (Applaudissements prolongés à l'extrême gauche et à gauche).

Voilà l'apaisement. Une douzaine de commissaires de police a plus fait pour l'ordre que cette loi d'apaisement. (Trés bien sur les mênes bancs).

Nous sommes un pays de légalité et si parfois la loi est mécomme, c'est que nous ne la faisons pas assez respecter. (Approbations sur les mênes bancs.) Se flatte-t-on de soustraire la nouvelle juridiction aux mêmes outrages l'apaisement se fera quand on fera respecter la loi.

Il ne faut pas prendre certains épisodes au tragique, mais au sérieux. Ils semblent indiquer dans le pays une trop grande résignation.

On ébrante peu à peu tous les ressorts gouvernementaux, on trouble les esprits, on agite la rue, on inquiète les intérêts, on cherche à faire de l'anarchie pour arriver à la réaction. (Applaudissements sur les nêmes bancs.) Eh bien l'je me refuse à prendre la moindre responsabilité dans un vote qui ne peut qu'accroître certains périls. Jaunais le droit individuel n'a été plus menacé.

Je me refuse à diminuer l'autorité de la justice : nous

Je me refuse à diminuer l'autorité de la justice : no Jo no reluse à diminuer l'autorite de la justice : nous avons trop fait de concessions, nous avons assez reculé, nous avons assez descendu, remontons. (Applaudissements prolongés à l'extrême guuche et à gauche). Ce qui m'inquiète, ce n'est pas de voir nos institutions attaquées, c'est de voir notre caractère national menacé. Ce peuple autrefois avide de justice, en aurait-il perdu le véritable seutiment? Certains mots ont-ils perdu leur sens? Craindre qu'une creeur ait été commise c'est méconnaître la patrie.

On nous demande des tribuness exceptionnels, à nous, les fils des proserits de 1851. Nous ne fournirons pas co précédent à la réaction.

M. DE MANLÉ. — Vous avez dù bien souffrir en éparant la magestrature.

M. Waldeck-Rousseat. — L'opinion publique ne pardonne pas à ses gouvernants les fautes qu'elle leut a fint commettre; il faut d'abord écouter sa conscience, puis lui obéir. (Triple saive d'applantissements sur les banes dreyfusards).

Quand l'émotion causée par la harangue de M. Waldeck-Roussean est apaisée, le Sénat vote à la presque unanimité la clôture de la discussion générale et le président met aussifol aux voix au scrutin public le passage à la discussion de l'article unique du projet.

C'est la la semnin capital, le scrutin politique, celm qui doit décider du sort du projet et aussi du sort du gouvernement, puisque la question de conflance a été posée par M. Dupay dans les termes les pluscatégoriques. Aussi ce vole a-t-il lieu anmilieu d'une agitation extraordinaire.

Sur tous les points de l'assemblée de ci de là, ou

dinare. Sur tous les points de l'assemblée, de ci de lá, on apercoit des hésitants que harcélent des mititants des deux partis opposés et pendant que les secrétaires dépouil lent le scrutin, de nombreux sénateurs vont anxieus-

leut le scrutin, de nombreux sénateurs vont anxieuse-ment aux renseignements.
Les ministres sont entourés à leur banc; de vifs collo-ques s'échangent dans l'hémicycle.
Bientôt ou peut lire sur la mine des sénateurs de l'ex-trême ganche que le gouvernement triomphe. Cependant le président aumonce, ce qui étail généralement prévu, que le serutin donne lieu à l'opération du pointage.
MM. Charles Dupny, de Freycinet et Lebret, qui pa-raissaient fort préoccupés tout à l'heure, paraissent main-tenant rassurés.
Il est six heures dix lorsque la séance est suspen-due.

due. Pendant toute la suspension, les colloques vont leur train, mais on est sur déjà que le passage à la discussion des articles sera voté.

Reprise de la scance

La séance est reprise à six heures et demie. Le prési-dent regagne son fauteuil et les sénateurs leurs bancs. Le silence s'établit. PROGLAMATION DU SCRUTIN

M. LE PRÉSIDENT.— Voici le résultat du scrutiu sur le passage à la discussion de l'article unique ;

Pour le passage..... Contre.....

Le passage à la discussion de l'article unique est donc adopté. Deux ou trois applandissements ironiques partent de l'extrême gauche, et c'est tout.

Le président amonce qu'il a reçu un amendement de M. Bernard.

M. Beunard.

M. August. — Et nous, nous avons assez des inter-ruptions de la droite.
M. Bernard. — Je fais appel à votre courtoisie et à votre folérance pour renvoyer la discussion à demain.

Bruit).
Le renvoi à la prochaine séance est mis aux voix au strutin public. Après pointage il est prononcé par 135 outre 125 résident l

nt lit ensuite une lettre de remerciements de Le president int ensure une lettre de remerciements de Ime Félix Fanre qu'applandit le Sénat, et la séance est exée à 7 heures moins cinq. Demain séance à 3 heures.

LA LOI DE DESSAISISSEMENT AU SÉNAI

Paris, 20 février. — Après une discussion à laquelle il a donné assez d'ampleur pour que les adversaires du projet aient pu développer, à l'aise, leurs arguments, le Sénat vient de voter, à trente voix de majorité, le passage à la discussion de l'article unique de la loi déjà adoptée par la Chambre et dont la première couséquence sera de desaisir de l'affaire Dreyfus la Chambre criminelle. Demain aura lieu la discussion de l'amendement Bernard: la loi sera certainement votée, et, pour entrer en vigueur, elle n'aura plus qu'à être pro-

Bernard: la loi sera certainement votée, et, pour entrer en vigueur, elle n'aura plus qu'à être promulguée par le Président de la République et l'on peut être certain, quoiqu'on en ait dit, que M. Loubet le fara non seulement sans déplaisir, mais même avec empressement. La solution qu'elle comporte était la seule, en effet, qui, en l'état actuel de l'opinion, put metre fin à l'affaire qui trouble le pays depuis trop longtemps.

Le projet était devenu nécessaire. Il est indiscutable, en effet, pour tout homme de bonne foi que par suite des passions que ce scandaleux procès a suscitées, des divisions qu'il a jetées dans toutes les clusses de la société, jusque dans nos foyers

suscitées, des divisions qu'il a jetées dans toutes les classes de la société, jusque dans nos foyers domestiques; au milieu des haines sauvages qu'il a déchainées, l'arrêt, s'il avait été rendu par la chambre criminelle seule, n'aurait pas été accepté par le respect dû aux sentences de la justice.

Par le parti-pris de certains de ses membres, qui avait apparu manifeste dans le réquisitoire de M. Manau et le rapport de M. Bard, par les agissements postérieurs de certains autres, la Chambre criminelle avait elle-même créé autour d'elle une atmosphère de suspicion légitime. L'avis de M. Mazeau survenant après les révélations de M. de Beaurepaire, l'a disqualifiée. de Beaurepaire, l'a disqualifiée.

Que valent toutes les raisons de droit ou de sentiment contre cet argument de fait? En l'aissant les passions du dehors pénétrer dans le prétoire, la chambre criminelle s'est mise elle-même dans l'impossibilité de juger?

Et qui oserait soutenir que les conseillers de la chambre criminelle sont restés sourds aux bruits du dehors après le retard inexplicable, et scanda-leux même, apporté par eux dans le règlement de

juges.

Des magistrats impassibles auraient voulu, avant de l'entendre, savoir si le colonel Picquart était un témoin digne de foi ou s'il était disqualifié

Par un crime.

Ce retard à régler de juges M. Picquart que « rien, dans l'ordre judiciaira, ne justific »; ce

parti-pris de soustraire à ses juges natures le prin-cipal artisan de la revision rendait, à lui seul, sus-pect l'arrêt que pouvait rendre la chambre crimi-nelle.

Donc, si gouverner c'est prévoir, le cabinet a bien gouverné en prévoyant que le pays ne s'inclinerait pas devant un pareil arrêt et en demandant au Parlement de consacrer par une loi le dessaisissement de la Chambre crimminelle.

La loi d'ailleurs n'a rieu d'aunormal. Elle est née, dit-on, des circonstances. C'est assez généralement ainsi que naissent les lois.

C'est le danger des candidatures multiples, dénoncé par les élections simultanées du général Boulanger qui a fait naître la loi qui les interdit.

C'est le danger dévoilé par les attentats de Ravachol, de Vaillant et d'Emile Henry qui a fait naître les lois contre les menées anarchistes.

C'est le danger de la concurrence étrangère révélé par l'abaissement continu de la valeur de nos produits qui a fait naître les lois de protection.

produits qui a fait naître les lois de protection. Ce sont les tristes accidents dont étaient trop sorvent victimes les ouvriers de nos usines qui ont déterminé le législateur à faire une loi sur la

Et nous pourrions énumérer ainsi toutes les lois

édictées depuis vingt ans, depuis la dernière pro-mulguée jusqu'à la première en date, jusqu'à la loi constitutionnelle issue des événements de 1870 et il nous apparaîtrait que toutes ont été dictées par s circonstances... La loi de dessaisissement serait une loi de cir-

La loi de dessaisissement serait une loi de circonstance si son effet était restreint à la solution de l'affaire Dreyfus.

Tel n'est point son caractère. La loi produira son effet non seulement dans le procès, mais dans tous ceux de même nature qui pourraient être ultérieurement soumis à la Cour suprême. A vrai dire, ce n'est pas une loi de dessaisissement ainsi qu'on l'a appelée, c'est une loi de compétence, qui, selon l'heureuse expression de M. Tillaye, met en harmonie la loi de 1895.

La loi est-elle une loi d'exception? Pas davan-

La loi est-elle une loi d'exception? Pas davan-La lot est-che que l'or de roeputon's Pas davan-tage. Ello le serait, si ello diminuait les garanties auxquelles a droit tout accusé, quelque abomina-ble que soit son crime. Elle étend au contraire la juridiction, donc elle étend les garanties de l'accu-sé Au lien d'ètre dit par quinze magistrais, le der-nier mot sur l'affaire Dreyfus le sera par quarantecinq. Si, comme le prétendent les défenseurs du pri-

sonnier de l'île du Diable, l'enquête de la chambre criminelle a établi l'innocence de leur client, ce ré-sultat inattendu s'imposera à tous avec bien plus de force s'il est proclamé par la Cour de cassation tout entière que s'il l'avait été par la seule chambre criminelle. Nous nous refusons, en effet, à admet-tre que cette innocence est de telle nature qu'elle ne puisse apparaitre qu'à certains conseillers ! Ce sont toutes ces raisons et d'autres encore,

d'un ordre différent mais non moins importantes qui ont déterminé le reste du Sénat. La Haute-Assemblée a pensé qu'au lendemain de l'élection présidentielle et de l'agitation qu'elle a provoquée, au milieu du trouble général des esprits, elle avait. mieux à faire qu'accroître encore les difficultés de la situation, en soulevant un conflit avec la Chambre et en provoquant une crise ministérielle. Le Sénat a fait abstraction de tout autre sentiment pour ne voir que l'intérêt du pays; il votera la loi d'apaisement que réclamait le Gouvernement et ce faisant, il fera son devoir.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Les chapitres 17 à 42 sont adoptés.

Il en est de même des chapitres 43 à 43.

Il en est de même des chapitres 43 à 43.

Sur le chapitre 46 (hourses nationales) M. Carnaud constate que les établissements congréganistes secondaires comptent 93.000 élèves alors que les établissements de l'Etat n'en comptent que 85,000. Si les congréganistes continuent à réaliser les mêmes progrès, il y aura pour les institutions républicaines un danger pressant. (Applandissements ironiques à droite.)

M. DE L'ESTOCHMELLON. — Ceux de vos collègues socialistes qui ont (té élevés par les congréganistes, démentent vos paroles. (Applandissements à droite et au centre.)

centre.)
M. Carnaud invite le gouvernement à déposer un pro-pet tendant à prendre un élève sur cent dans les écoles communales pour le faire entrer de plain-pied dans les lycées et collèges. (Applaudissements à l'extrême gau-

lycées et collèges. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. LE Président. — Si les établissements congréganistes ont plus d'élèves, c'est qu'ils sont en plus grand nombre. Il faut crèer de nouveaux collèges et abaisser lo prix de la pension dans les lycées.

Le ministre demande le renvoi de la proposition de M. Carnaud à la commission de l'enseignement.

M. Carnaud insiste; il est très agressif.

M. DE LANGUNAIS. — Respectez vos adversaires.

M. DE LESTOURDELION. — La cause du dépeuplement des lycées est la question religiouse. La preuve, c'est que lorsqu'on a voulu relever le lycée de Nantes, qui n'avait presque plus d'élèves, on a nommé proviseur M. l'abait Feuiltoley. Le nombre des élèves a anssitot triplé. (Vifs applaudissements à droite; hurlements à l'extrême gauche.)

La motion de M. Carnaud est renvoyée à la commis-

sion de l'enseignement.
Les chapitres 46 et 47 sont adoptés.
M LE PRÉSIDENT donne lecture de la lettre par laquelle
Mme Félix Faure remercie la Chambre des obsèques na-tionales faites au Président défunt, et des témoignages de sympathie adressée, à cette occasion, à sa famille.
La séance est levée à 6 heures 45.

HORRIBLE DRAME DANS LA GIRONDE

Un parricide de dix-neuf ans Bordeaux, 28 février. — Hier après-midi, à Saint-Mariens, cauton de Saint-Savin, un nommé Maurice Girard, âgé de dix-neuf ans, a tué son père et la donestique de ses parents, Clémentine Neveu, agée de dix-neul aus.

Le meurtrier tua d'abord son père, qu'on tronva

Mina Kardaun la dernière femme, je ne l'épouserais pas Quant à son père, c'est un homme mort si ma bien-aimée petite femme reste ici une heure de plus, foi de

Note no proper to the desired of plus de vingt minutes: I temps de remercier l'abbesse.

Voila pourquoi Kardaun s'est éteint de sa mort naturelle, dix ou douze ans plus tard, dans un des plus beaux cottages de Newporl, en Amérique où il est rotourné après avoir enterré sa pauvre femme chez nous. Mina est princesse italienne. J'aprore ce qu'est devenue sa gouvernante, qui crayounait si bien les cascades, tort en causant avec les jeunes filles trop promptes à lier conversation.

nort de mon cher vieux Roi. Il vit sa femme à Obersee, juste assez riche pour doter tant bien que mai ses deux filies. L'héc'itago de la tante Bertla valait pen de chose. Mais voilà bientôt vingt aus que ce couple est henreux. Est-re bien de mes cutrailles qu'est sortie cette chose rare, invraisemblable, inconnue de moi — hélas! — une

qu'après elle, Oberse reprenne un peu sa spiendeur d'autrefois. Mais que de peiue, que de dépenses pour latter avec les nouveaux hôtels! Il a fallu en passer par la lumière électrique et le téléphone. A présent c'est pour un ascenseur qu'on me tourmente. Mais je tiens bon dans mon refus.

Pour monter là, où elle espère se reposer bientôts. Frau Tiesendorf n'aura pas besoin d'ascenseur.

UN NID DANS LES RUINES par Léon de Tinseau

Nous nous quittames là-dessus. Malgré mon ferme espoir qu'Elizabeth de Noircombe et Rupert de Flatmark se retrouveraient avant le jugoment dernier, javais le cour étrang-ment lossed en laissant ce que j'aimais le mieux au monde derrière ces grilles.

Pen s'on fallut qu'un certain hussard ne m'arrachit les yeux quand je lui contai, le leudemain, ce que je venais du faire. Mais il comprit qu'il avait hesoin de moi, et qu'en sonne nous étons deux allès combattan un manvais génie inconnu, qu'il fallait démasquer. Rupert ne douta pas un instant ce que ce manvais génie ne fut Rardam. Henreusement le millionnaire avait pris le large, sans quoi nous en aurions vu de belles. Pauvro Mathieu 1871 ent éconté le quart des menaces que j'entendis profèrer contre lui, ses chevenx grisonnants auraient pris la couleur de la neige. Il ne fut pas trop malaisé d'obtenir un sursis pour le massacre du vieil. Lard; mais ce ne fut pas sans peine que j'empêchai le bouillant Rupert de monter à l'assaut du couvent.

— Jo ne suis, pas comme vous, criait-il. Votre abbesse ne m'inspire aucume confiance. Elle tient Elizabeth daus ses grilles : elle ne làchera jamais sa proie! Comment avez-vous pul uli livere votre fille ? Vous n'en aviez pas le droit; ma fiancée m'appartient !...

Pendant une heure, ce furent des reproches des imprécations, des gémissements. Tantôt ce jeune desespéré voulait affer trouver le Itoi, ce que je me blimais presque de n'avoir pas fait déjà. Tantôt c'était un entèvement qu'il méditait, avec l'aide de quelques camarades. Juste au moment où je combattais ce procédé romanesque, vestige d'une époque disparne, la péripétie plus moderne d'une dépêche télégraphique nous interrompit. Pessayai un mensonge — comme il faut mentir sonvent dans la vie, si honnete qu'un soit! — et je prétendis qu'une fauille anglaise refenait des chambres dans ma pension.

pension.

Est-ce hien sûr? me dit le jeune tyran, J'ai vu vos yeux britler. D'ailteurs j'ai pu lire l'adresse: Baronne de l'iesendorf, et non pas Fran Tiesendorf. Il ya quelque chose! Pourquoi me tronper?

Il n'y a rien du tout, répondis-je. Mais laissez-moi une heure ou deux. Vous reviendrez quand j'aurai fait poser des rideaux frais et donné des serviettes. Ce n'est pas la besogne d'une cornette de hussards.

— A d'autres! Vous allez partir, et vous désirez vous débargesse de moi.

— A d'autres! Vons allez partir, et vous nestrez vons débarrasser de moi!...
Cortes, je le désirais de tout mon cœur. L'abbesse me mandait près d'elle. Si j'avais attendu vingt-quatre heures à l'hôtellerie du couvent, j'aurais économisé un voyage. Mais je no songeais pas à me plaindre. Seulement j'aurais voulu ne pas avoir sur le dos cet amoureux difficile à manier.

— Jo vous préviens, me dit-il, que je vons garde à vue. Je reste en sentinelle à votre porte. Si vous sortez, je vons snis.

vue. Je reste en sentineite à voire porte. Si vous soriez, je vous suis.

« Dieu bon ! pensai-je. Quel changement dans plusieurs destinées ; si le pauvre Otto edt été aussi tenace! m. Une heure après nous roulions ensemble vers les montagues où était situé le convent. J'aurais voulu parler

sans témoins à ma vénérable amie ; je dus y renoncer. Rupert me suivait comme un chien. L'abbesse, en le voyant, comprit out; je dois mêne dire qu'elle ne parut point fachée de sa présence.

— Votre fille, m'apprêt-elle en sonriant, s'est confessé à moi dès notre première causerie. Je vais trahir sa confidence qui, d'aifleurs, ne sera pas de celles dont une mère peut souffir. Ecoutez cotte histoire curieuse. Vots savez mieux que moi qu'il y a une cascade pittoresque dans le pare d'Obersee, et que les touristes, parfois, sont admis à la visiter?

— Co n'est pas de régle, madame l'abbesse. Mais le jardinier ne résiste pas toujours à un pourhoire, et ma tante, qui est honne. Ferme les yeux.

— Elle aurait meux fait de les ouvirr, la chère chanoinesse, au moins quand elle avait sons sa garde une étourdie de dix-sept aus.

— Cest bien mon avis, approuvai-je en regardant Rupert qui ne s'aperçut même pas de mon intention; — il devenant impuiet pour son propre compte.

— Tout récomment, continua l'abbesse, votre fille, faisant sa promenade, vit une étrangère installée au pied de la chule, et absorbée dans son croquis. La dame avait bon air ; Elizabeth s'approcha, en vraie gamine, pour considèrer le dessin. L'étrangère le lui montra de fort bonne grace ; elle était Française, prétendait vous connaître et, de fait, elle était si bien renseignée qu'elle félicita votre fille sur son prochain mariage. Naturellement, l'intimité s'étabit aussitôt. Un peu bavarde, la chère petite, pour une future refigieuse!

— Bavarde comme une pie! appuyai-je. Il m'eut été impossible de la garder avec moi, à cause de mes pensionnires!

L'abbesse approuvà d'un signe; puis elle reprit!

— La dame aussi était bavarde. Mais qui lui a livré

sires! L'abbesse approuvà d'un signe; puis elle reprit: — La dame aussi était bayarde. Mais qui lui a livré

vos secrets ? Elle sait tout, même que votre voisin, qui a une fille, voulait en faire la comtesse de l'latmark; même qu'il était sur le point de vous donner un prix énorme pour votre maison. Furieux de voir votre tille supplanter la sienne, il rompt le marché, vous condamant ainsi au travail pour le temps qui vous reste à vivre, tandis que vous alliez avoir des rentes. Mais une honne mère accepte la pauvreté, le travail, l'humiliation, lorsqu'il s'agif du bonheur de son enfant... Voilà en résuné, ce que la charmante étrangère dit à votre tille. Qui pent être cette intrigante ? En avez-vous l'idée ?

— A n'en pas douier, répondis-je nous avons af-

— A n'en pas douter, répondis-je nous avons affaire à mademoiselle Pélissard, travaillant au bonheur de Mina Kardaun, son élève.

faire à madenioiselle Pélissard, travaillant au bonheur de Mina Kardaun, son élève.

— Il faut un peu l'excuser, en ce cas. Mais il faut surtout vous félienter d'avoir une fille prête à se sacrifier pour sa mère. Et maintenant je vais donner l'ordre qu'Elizabeth soil amenéo ici. Le reste vous regarde. La petite ignore que vous étes venue. Moi je me retire, mon rôle achové.

La vénéraide religieuse disparant alors, pour être bientôt remplacée par ma chère Elizabeth qui poussa un cri et voulut s'enfuir en voyant Ruperl. Sans donte elle craignait de n'être pas ferme jusqu'au bout. Je la retins par sa robe, et lui dis, sans élever la voix:

— Evoute, chérie. Tu resteras dans ce couvent si tu yeux. Mais, quoi que un fasses, que tu prennes le voile, que tu épouses Rupert de Flatmark ou anautre, que tu meures vieille fille, je to jure sur le crucifix de ce parloir que je n'accepterai pas un sou de Mathieu Kardaun. Ainsi Dien me soit en aide l'Je n'ai plus rien à te dire maintenant. maintenant.
Rupert, qui n'avait pas fait un geste, intervint à son

tour. ___ Moi j'ai à dire que si j'étais lo dernier homme et

Rupert a pendu son épée au mur, le lendemain de la ort de mon cher vieus Roi. Il vit sa femme à Obersee.

Et Frau Tiesendorf loue toujours ses chambres, afin

FIN

Le comp se const de polic visite.

crime Le premi lournal de Mme Deve d'arrêt ava Dubois, de donte l'exi

Il était 1

M. Bar declarati terroger i vant Deni Voyant choe, les des ôt et p Nous cr

Henri I que seme près dix venir à s

Dansl's pour tue I fut viendrai heures. A l'het senta à chambre On eas ment aut jours au Vers I vait ende convenu Ce de un coute croyant but, et brisa. A ce amené le Les m la lame la lame la lame la lame la condition de la coute coute coute coute coute coute le coute le coute le coute le coute le coute la coute le coute la c

Nous Des que de la c Debruq matelas

brisée. Alors ports us

Il est la serva l'empêc Ceper malgré des cris

D'api devant Belgique cron. Le acheta Arrit doute, une vir pleines ainsi d nier. nier.